

BTS TRAVAUX PUBLICS EN ALTERNANCE

dans une UFA (Unité de Formation par Apprentissage) du CFA de l'AFRA BTP

Conditions d'accès à la formation

Jeunes de moins de 26 ans titulaires du Bac STI Génie civil, d'un Bac Scientifique (S, SI), d'un Brevet de Technicien ou d'un Bac Pro de la spécialité.

Les candidats doivent **compléter un dossier de candidature du CFA** et se présenter à un entretien d'admission permettant d'apprécier leurs aptitudes et leur motivation.

Formation en Centre

L'enseignement, d'une durée de **1650 heures environ**, sur 2 ans, comprenant 24 semaines en Centre la 1^{ère} année et 21 semaines la 2^{ème} année (non compris la période d'examen), est dispensé en **UFA** :

soit au **L.T. LA MARTINIÈRE MONPLAISIR**
41, rue A. Lumière - **69372 LYON CEDEX 8**
☎ 04 78 78 31 00

soit au **L.T. ROGER DESCHAUX**
5, rue des Pies - **38360 SASSENAGE**
☎ 04 76 85 96 10

Les phases de formation en Centre alternent par périodes de 4 à 5 semaines environ avec les phases de formation en Entreprise.

Études

L'enseignement comporte une partie professionnelle :

- ⇒ Étude des ouvrages (mécanique et construction, mécanique des sols),
- ⇒ Projet (construction, préparation),
- ⇒ Préparation de chantier (droit et économie),
- ⇒ Réalisation (laboratoire et topographie),

et une partie formation générale (Français, Langues vivantes, Mathématiques, Physique).

Hébergement

Les Établissements n'offrent pas d'internat.
Foyer de Jeunes Travailleurs à proximité (Bénéfice APL)

Entreprise d'Accueil

La décision finale d'accès à cette formation est liée à la **signature d'un contrat d'apprentissage**, d'une durée de 24 mois, avec une Entreprise de Travaux Publics, **choisie par le candidat**.

L'Organisation Professionnelle et l'AFRA BTP pourront éventuellement faciliter la recherche d'une Entreprise.

Formation en Entreprise

Sous la responsabilité d'un tuteur, le jeune bénéficie d'une formation en « situation » par périodes alternant avec la formation en Centre.

Statut

Le jeune est **UN SALARIE** et bénéficie à ce titre des protections sociales garanties par la Convention Collective Nationale des Travaux Publics .

Rémunération

La rémunération, y compris pendant les périodes de formation en Centre, varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté, suivant des barèmes minimaux fixés par la Loi et l'Accord Collectif BTP du 8 février 2005 (J.O. du 17 Août 2005).

Situation à l'issue de la formation

A l'issue de sa Formation, le titulaire d'un **B.T.S. Travaux Publics** est un **AGENT de MAÎTRISE** susceptible d'évoluer vers des emplois d'études, de chef de chantier et / ou, avec de l'expérience, de conduite de travaux dans les domaines des Travaux Publics : routes, terrassements généraux, ouvrages d'art, canalisations et hygiène publique.

Du fait de sa Formation en Alternance, il possède 2 années d'ancienneté dans la Profession.

Selon ses capacités, il garde la possibilité de poursuivre ses études ultérieurement.

Renseignements et Inscriptions : CFA AFRA BTP - LT La Martinière – LT Deschaux